

# Histoire de la mairie de Huttenheim

par Fabien BAUMANN

Dans les années 1820, le conseil municipal de Huttenheim doit solliciter l'administration pour la reconstruction de plusieurs bâtiments communaux dont l'état inspire les plus grandes préoccupations. En effet, mis à part les édifices religieux qui sont en bon état de conservation (église Saint-Adelphe, chapelle Notre-Dame du Grasweg, presbytère), les édifices civils sont très dégradés, qu'il s'agisse de l'école communale, de la halle, du corps de garde et d'une remise à bois située hors du pont de l'Ill. Cet état de fait est dû à un manque d'entretien depuis plusieurs décennies. En inaugurant une réelle politique de reconstruction des édifices communaux, les édiles locaux amorcent une redéfinition durable des bâtiments communaux dans l'espace communal.

## 1) La construction de la mairie en 1828

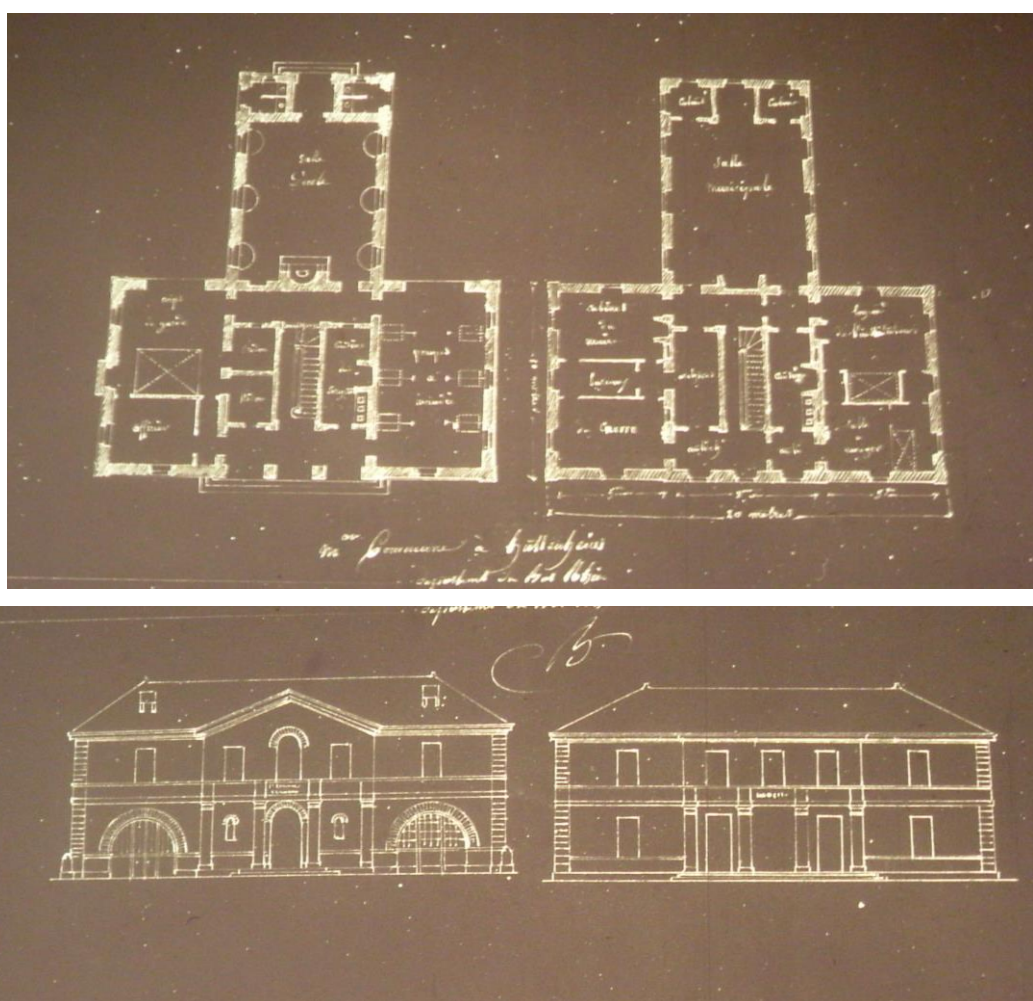
En 1820, le conseil municipal prend la décision de reconstruire l'école. Dans sa séance du 12 décembre, il précise « que la hauteur n'étant que d'environ 6 pieds, elle est très malsaine ; les vapeurs ne pouvant s'y partager, et que l'emplacement en est si sombre qu'à peine il y fait jour à plein midi ; considérant que le logement de l'instituteur étant si petit et si mal construit, qu'il n'y a dans son logement pas une seule pièce qui ressemble pour ainsi dire à un logement »<sup>1</sup>. Un premier projet a été présenté par le directeur des travaux communaux du canton de Benfeld, Ginter, dès le 20 novembre 1820 (20 000 francs). Ce projet propose la construction d'une « maison commune » à pans de bois, réunissant sous un même toit la mairie, l'école et le logement de l'instituteur, un corps de garde, les pompes à incendie, une prison et un logement d'un sergent de police. Ce projet est visé par l'ingénieur d'arrondissement Couturat et l'ingénieur en chef Vauvilliers, mais malgré l'aval du maire Paul Rohmer, du conseil municipal et celui du préfet, ce projet est vivement critiqué par le directeur général de l'Administration départementale et de la Police à Paris, accusant les ingénieurs des Ponts et Chaussées d'incapacité en matière de bâtiment civils<sup>2</sup>. En effet, dans sa séance du 11 mai 1821, le Conseil général des Bâtiments civils à Paris a relevé de

---

<sup>1</sup> Archives Départementales du Bas-Rhin (ADBR), 2 OP/C 122. Délibération du 12 décembre 1820.

<sup>2</sup> ADBR, 2 OP/C 122. Le directeur général de l'Administration départementale et de la Police au préfet du Bas-Rhin, le 1<sup>er</sup> décembre 1821.

nombreux points de désaccord, avant d'ajourner l'affaire<sup>3</sup>. Selon le rapporteur, le bâtiment, simple, a l'effet d'une auberge, d'une manufacture, ou « toute autre fabrique consacrée à des usages particuliers et non l'apparence remarquable que doit avoir un édifice public. » C'est une lourde critique à l'égard des autorités départementales qui ont admis un projet si défectueux. Une autre esquisse est aussitôt présentée par le rapporteur Biet, laquelle propose un grand bâtiment réunissant tous les services et présentant un plan en T. Les services y sont mieux distribués et les élévations présentent des éléments néoclassiques marqués par l'emploi de piles d'angles ainsi que de pilastres dans les avant-corps centraux<sup>4</sup>. Malgré la protestation de l'ingénieur en chef du département, Charles Chrétien Constant Vauvilliers, convaincu qu'un bâtiment à pans de bois est assez solide « comme l'attestent les antiques maisons en bois de Strasbourg qui ont bravé les injures des siècles », l'administration demande de confier le projet à un autre architecte, éventuellement à l'architecte municipal de Sélestat.



Plans de 1821 proposés par le Conseil des Bâtiments civils à Paris

<sup>3</sup> Archives Nationales, F<sup>21</sup> 2510. Minute du rapport du 11 mai 1821 (affaire n°441, p. 129-131).

<sup>4</sup> AN, F<sup>21</sup> 1896. Copies des plans proposés en 1821 par le Conseil général des Bâtiments civils.

En 1820-1821, après l'échec de la construction d'un grand bâtiment abritant à la fois corps de garde, mairie, salles d'écoles et logements, l'administration communale revoit son projet en 1822 et décide de construire deux bâtiments séparés. En premier lieu, elle se consacre à la construction d'une école de garçons en 1824 et entame, deux ans plus tard, les premières démarches pour construire une mairie neuve.

Ainsi, la deuxième phase de refonte du paysage civil est décidée par le conseil le 10 mai 1826, qui demande la construction d'un corps de garde neuf abritant également le logement du garde, la remise pour les pompes à incendie, la prison et la halle, « vu l'état délabré de la maison du corps de garde, et la remise de la pompe à incendie réunis sous un toit, vu aussi que ce bâtiment n'est plus susceptible de réparations et menace d'une ruine prochaine »<sup>5</sup>. D'après les renseignements fournis par le maire de Huttenheim, le baron de Meuziau, le corps de garde et la remise aux pompes forment un seul bâtiment, la halle et la prison en forment un autre : tous deux sont fortement délabrés, tout comme le magasin abritant les bois d'approvisionnement, au-delà du pont de l'Ill. D'après un inventaire des archives communales de Huttenheim, de 1842, ce premier corps de garde remontait à 1744<sup>6</sup>.

Le projet de est présenté par l'architecte François Reiner le 26 janvier 1827 et s'élève à une somme de 15 000 francs. Le bâtiment, dont l'architecture est emprunte de classicisme et d'austérité, se situe à l'emplacement de l'ancien corps de garde et occupe un emplacement central en bordure de la rue principale. Il comprend deux niveaux à cinq travées, séparés par deux bandeaux, l'un à hauteur de plancher, l'autre à hauteur des appuis de fenêtres, le tout surmonté d'un toit à croupes. Ce bâtiment est compris entre deux petites remises à un seul niveau, l'une abritant le bois de chauffage communal, l'autre destinée aux pompes à incendie. Le rez-de-chaussée s'ouvre, sur les trois travées centrales, sur un porche à colonnes de style doriques. Il comprend aussi le corps de garde avec deux cellules ainsi que le logement du garde. L'étage se compose d'une grande salle d'assemblée et d'un petit cabinet pour le maire et les archives<sup>7</sup>. Le plan de financement de la construction est assuré par la vente de 130 chênes situés sur les pâturages communaux, cette vente étant autorisée par une ordonnance royale du 28 février 1828, et la vente aux enchères des anciens matériaux des bâtiments à démolir (corps de garde, halle, hangar à bois). Le préfet approuve le projet le 7 mai 1828. L'adjudication des travaux, le 7 juin 1828, est remportée par le maçon Xavier Laubser de

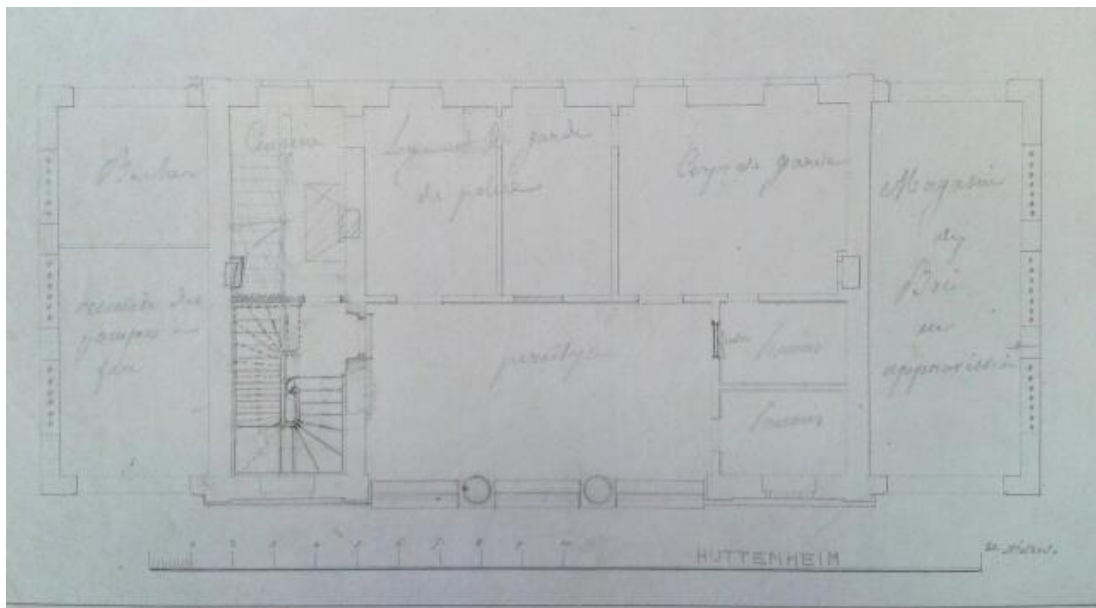
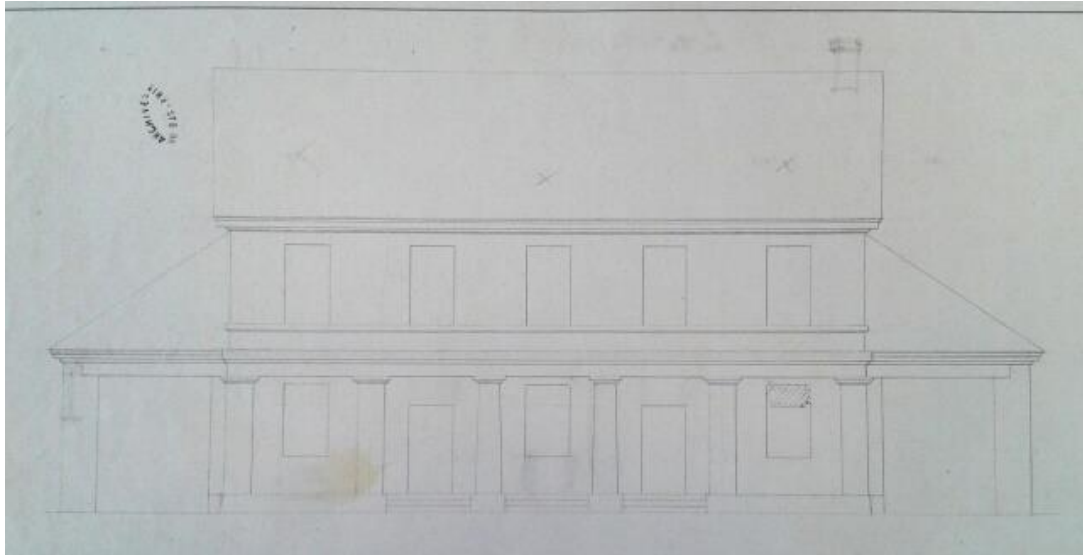
---

<sup>5</sup> ADBR, 2 OP/C 123. Délibération du 10 mai 1826.

<sup>6</sup> Archives communales de Huttenheim (AC), série D. Inventaire des archives et objets mobiliers de la mairie de Huttenheim (1842).

<sup>7</sup> ADBR, 2 OP/C 123. Minutes du plan et du devis du 26 janvier 1827.

Sélestat, avec 5% de rabais. Les travaux sont supervisés par le nouvel architecte voyer d'arrondissement, Charles Théodore Kuhlmann, nommé l'année précédente, qui procède ainsi en 1829 à la réception du nouveau bâtiment. D'après le métrage de réception du 31 octobre, son coût total est de 14 999,82 francs<sup>8</sup>.



Plans de 1827 pour le nouveau corps de garde

## 2) L'agrandissement de 1957

Après 1945, la mairie existante n'est plus adaptée aux fonctions d'un équipement moderne et nécessite d'amples réparations. A en juger par les plans d'architectes, le rez-de-chaussée se

<sup>8</sup> ADBR, 2 OP/C 123. Copie du métrage de réception du 31 octobre 1829.

compose toujours, plus d'un siècle après sa construction, d'un porche avec un petit logement destiné à l'appariteur, ainsi que des deux remises latérales. L'étage, quant à lui, outre la salle du conseil municipal, un secrétariat, un bureau pour le greffier et un local pour les archives. On sollicite rapidement l'architecte Ernest Karch de Strasbourg, inscrit sur la liste des architectes agréés pour les travaux communaux selon l'arrêté préfectoral du 22 avril 1949, pour projeter des améliorations. Celui-ci est en contact fréquent avec la commune de Huttenheim, puisqu'il est l'auteur des plans de reconstruction des parties supérieures du clocher de l'église catholique, en 1949-1950, et des plans de construction de l'école maternelle et du logement des enseignants, en 1955. La commune de Huttenheim et son maire René Hert, lui accordent une certaine confiance en lui proposant de superviser les travaux d'agrandissement de la mairie.

Karch dresse un premier devis pour réparer l'ancien bâtiment, le 28 septembre 1951, lequel s'élève à la somme de 1 255 376 francs<sup>9</sup>. Mais le conseil municipal, réuni le 20 juin 1953 demande des transformations en profondeur. Dès le 9 juillet 1953, Karch présente un premier avant-projet qui propose l'appropriation des deux remises latérales pour accroître la superficie du bâtiment. Son projet d'agrandissement, daté de novembre 1953, va plus loin et propose le rehaussement des anciennes remises par l'adjonction d'un étage à chacune d'elles, surmonté d'un toit à croupe plus bas à celui de l'aile principale. La distribution intérieure de tout le bâtiment est entièrement remaniée. Le rez-de-chaussée, avec son hall d'entrée et sa cage d'escalier, comprend un centre médico-social et le logement de l'appariteur, tandis que l'étage se subdivise en une grande salle pour le conseil, un bureau pour le greffier, un secrétariat, un bureau pour le maire, une cabinet pour les archives et un vestiaire. Un local sanitaire sur deux niveaux est accolé à la façade arrière. Le devis s'élève à 12 005 000 francs. Mais cette solution ne semble pas convenir aux élus, puis qu'à deux reprises, les 27 février et 11 décembre 1954, le conseil municipal autorise le maire à se mettre en relation avec l'architecte Karch pour l'établissement d'un devis pour la transformation de la mairie.

Finalement, le 18 février 1955, l'architecte présente un devis descriptif pour l'agrandissement de l'édifice (12 005 000 francs)<sup>10</sup>. Ce devis est adopté par le conseil municipal le 23 avril 1955, qui demande la présentation des plans. Karch exécute sa tâche le 21 mai 1955... Avec 14 voix pour et une voix contre, le conseil municipal adopte les plans le 25 juin 1955<sup>11</sup>. L'architecte peut ainsi présenter un projet complet comprenant plans,

---

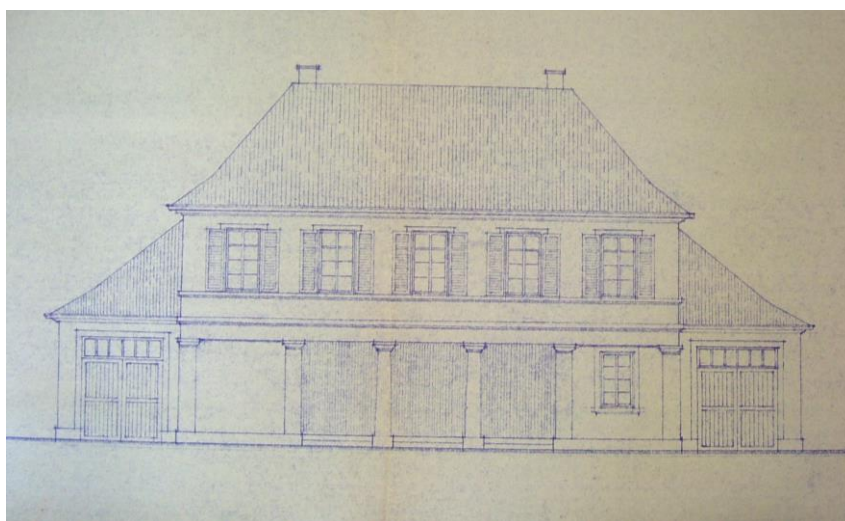
<sup>9</sup> AC Huttenheim, série M. Devis du 18 septembre 1951.

<sup>10</sup> AC Huttenheim, série M. Devis du 18 février 1955.

<sup>11</sup> AC Huttenheim, série D. Registre des délibérations du conseil municipal.

élévations et coupes diverses, ce qui est chose faite le 25 août 1955<sup>12</sup>. L'architecte dote désormais le corps de bâtiment principal, en remplacement des deux remises, de deux ailes latérales saillantes, à deux niveaux surmontés de toitures à croupes. Cette combinaison a pour effet de donner au bâtiment un plan en I et d'égayer les élévations jusqu'alors très austères, tout en respectant la disposition des baies et la présence de deux bandeaux. Un balcon est aménagé sur les trois travées de la façade principale et une tourelle hexagonale en bois surmonte l'ensemble du bâtiment. Les élus adoptent ce projet le 17 décembre 1955, ainsi que le devis qui l'accompagne, chiffré à 15 101 256 francs.

Suite aux observations de l'architecte Spinner, architecte des Bâtiments civils et Palais nationaux, dans sa lettre du 23 mars 1956, Karch doit modifier son projet. Il présente ainsi, le 4 avril 1956, un nouvel avant-projet, rapidement suivi d'un projet, le 2 mai 1956<sup>13</sup>. Les nouvelles élévations font état de la suppression de la tourelle en bois et de l'adjonction, au centre de la façade arrière, d'une cage d'escalier ajourée de plan polygonal. Le conseil municipal adopte définitivement le projet de l'architecte, le 21 juillet 1956 et présente le plan de financement : outre les 14 500 000 francs prévus par le budget primitif, il demande une subvention de l'Etat et du département, à hauteur de 1 400 000 francs, sur les fonds alloués par le MRL<sup>14</sup>.



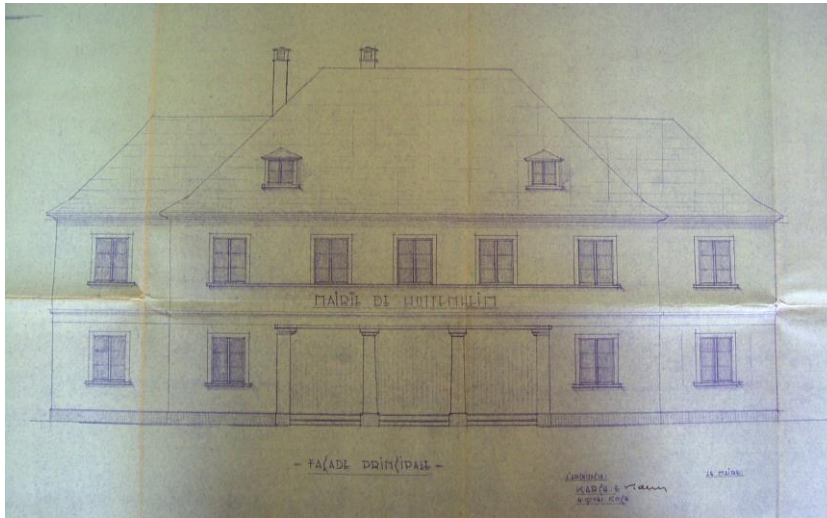
Elévation principale de la mairie en 1955

---

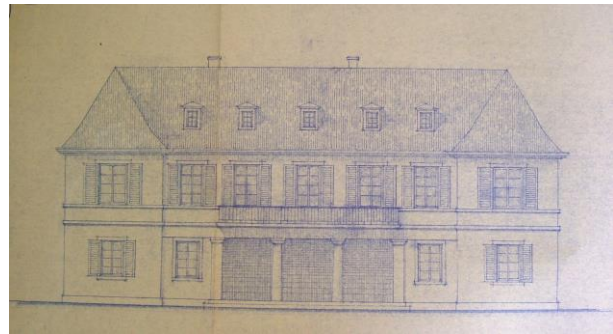
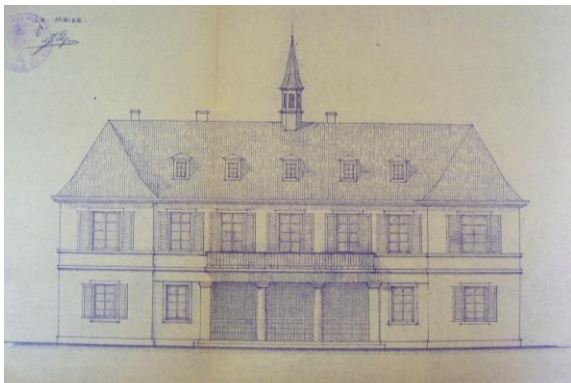
<sup>12</sup> AC Huttenheim, série M. Plans du projet de 1955.

<sup>13</sup> AC Huttenheim, série M. Plans du projet de 1956.

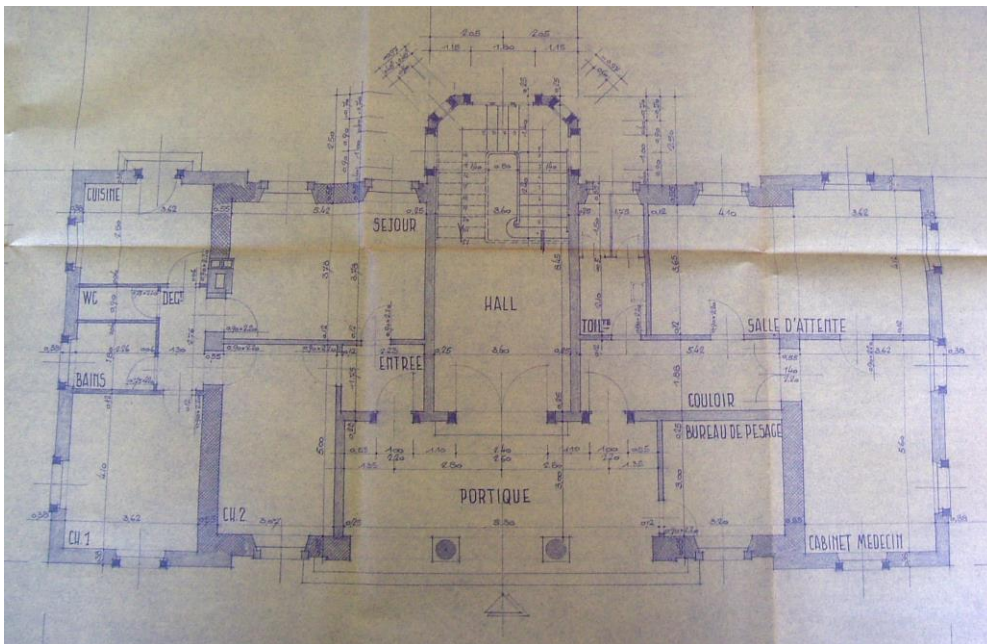
<sup>14</sup> AC Huttenheim, série D. Registre des délibérations du conseil municipal.

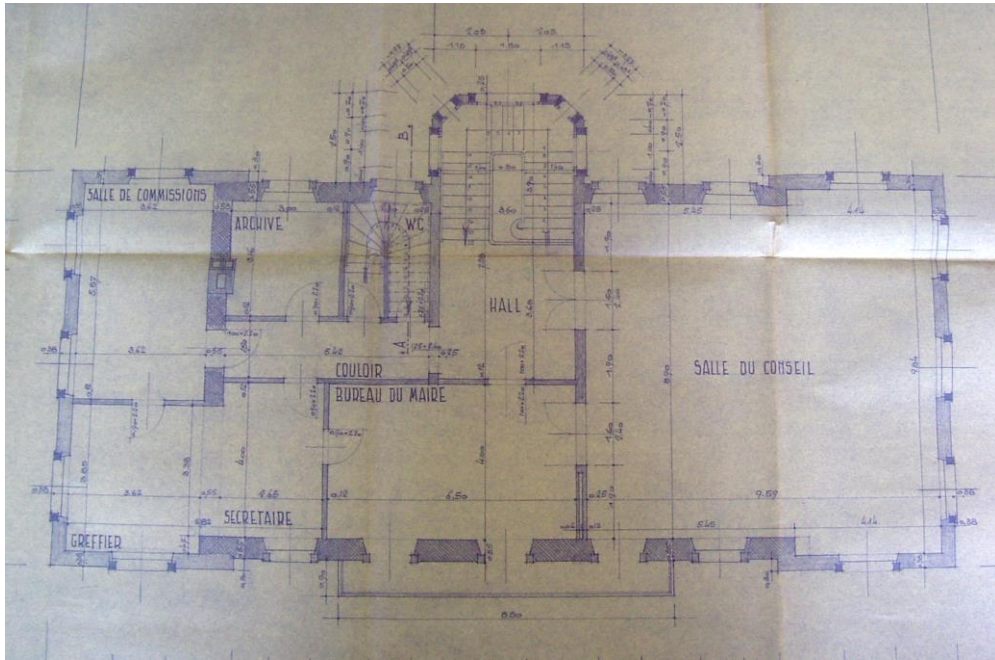


Élévation principale d'après le premier projet d'agrandissement de 1953



Projet d'agrandissement de 1955 et projet définitif de 1956 : élévations principales





Plans à l'appui du projet définitif d'agrandissement de 1956

Le préfet approuve le projet de l'architecte Karch le 25 août 1956 ; l'architecte peut présenter ses plans définitif, ainsi qu'un devis comprenant 13 lots différents dès le 5 septembre 1956. Suite à l'appel d'offres, l'ouverture des plis de l'adjudication a lieu en plusieurs étapes : pour les lots 1 et 2 elle a lieu le 2 octobre 1956. Pour les lots 3 à 13, elle se tient en date du 28 décembre 1956. Enfin, les lots 7, 9, 10 et 12 doivent être réadjudgés le 11 juillet 1957. Voici le détail des entreprises adjudicataires :

- **Lot 1** : gros œuvres : Kuntz et Cie de Huttenheim : 7 958 085 F
- **Lot 2** : zinguerie : René Reibel de Huttenheim : 218 908 F
- **Lot 3** : électricité : Alfred Barthel de Gerstheim : 127 900 F
- **Lot 4** : installations sanitaires : René Reibel de Huttenheim : 506 323 F
- **Lot 5** : plâtrerie : Auguste Obert de Sélestat : 884 289 F
- **Lot 6** : carrelage : René Brunstein de Châtenois : 103 485 F
- **Lot 7** : crépissage : entreprise Pierre Parini de Strasbourg : 514 968 F
- **Lot 8** : Menuiserie : Joseph Lips de Huttenheim (puis Charles Boschenriether de Huttenheim) : 1 397 982 F
- **Lot 9** : parquets : Max Beutler de Strasbourg : 365 454 F
- **Lot 10** : revêtement de sol : Etablissement Doloment de Strasbourg : 262 729 F
- **Lot 11** : ferronnerie : Xavier Sablong de Huttenheim : 287 150 F
- **Lot 12** : peinture : entreprise Alphonse Grayer de Witternheim : 731 839 F
- **Lot 13** : chauffage : Charles Aegerter de Strasbourg : 1 786 168 F

Le bâtiment de la mairie est inauguré en grandes pompes le 5 octobre 1958, en même temps que la nouvelle école maternelle. La réception définitive, quant à elle, a lieu le 3 avril 1959 en présence du nouveau maire, Louis Wiedemann, de l'architecte et des entreprises. Le



montant total de l'opération se chiffre à 18 137 608 francs, soit 181 376,08 NF<sup>15</sup>. D'après un certificat administratif du 8 août 1962, Le montant des dommages de guerre perçu dans le cadre de la mairie s'élève à 1 721 609 anciens francs (17 216,09 NF).



Elévations de la mairie avant l'agrandissement de 2011

---

<sup>15</sup> AC Huttenheim. Certificat du maire Louis Wiedemann le 17 octobre 1961.